

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 septembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE MARTIN BASTARD

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Christian BREMAUD, Florent JARRIAULT, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX, Nicolas VIDEAU.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022**

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE MARTIN BASTARD**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de 3<sup>ème</sup> génération 2022-2024 ;

Vu la délibération du 27 juin 2022 de la Commune de Niort sollicitant le PACT de 3<sup>ème</sup> génération pour des travaux de requalification et d'aménagements paysagers de la place Martin Bastard ;

La Commune de Niort a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 800 000 euros, au titre du PACT de 3<sup>ème</sup> génération 2022-2024, pour des travaux de requalification et d'aménagements paysagers de la place Martin Bastard.

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 2 813 062 € HT.

La Commune de Niort s'est engagée ces dernières années dans une dynamique de requalification globale du centre-ville. Un grand nombre d'espaces publics de l'hypercentre jusqu'alors occupés par l'automobile ont été réaménagés avec une volonté forte de les réaffecter aux piétons et aux modes doux pour une qualité de vie collective renforcée.

L'aménagement doit venir mettre en valeur l'Hôtel de Ville par un traitement végétal qui apporte une respiration verte dans un environnement très minéral, tout en s'attachant à conserver les perspectives sur les bâtiments institutionnels principaux.

La place Martin Bastard s'affirmera ainsi comme le lieu de contact entre la nature et la ville à travers sa forte végétalisation et le développement d'espaces publics frais et ombragés contrastant avec le centre-ville minéral.

Ce projet répond à l'axe 2 du règlement du PACT de 3<sup>ème</sup> génération 2022-2024 portant sur la transformation écologique et énergétique du territoire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 800 000 € au titre du PACT de 3<sup>ème</sup> génération 2022-2024 à la Commune de Niort ;

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 3<sup>ème</sup> génération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**